NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1411

27 août 1980

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Trente-septième session

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES

Trente-troisième session

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SEGREGATION AINSI QUE LA POLITIQUE D'APARTHEID, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

COMMUNICATION DATEE DU 30 AOUT 1980, ADRESSEE AU DIRECTEUR DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'INFORMATION DE LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE, M. R.F. Botha, M.P.

"Compliments. Ai l'honneur de communiquer réponse ci-après au message du Président de la Commission des droits de l'homme transmis dans son télégramme MSC 7406 :

"Votre message transmis par le Directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies dans le télégramme MSC 7406 du 25 août 1980 m'est parvenu dans la matinée du 26 août, alors que vous en aviez déjà révélé le contenu aux organes d'information et qu'on en avait parlé à la radio. Indépendamment de la question de savoir si une telle façon de faire est convenable, elle me laisse l'impression que vous cherchez davantage à tirer un effet de propagande de votre communication qu'à résoudre des problèmes auxquels vous prétendez vous intéresser.

GE.80-13131

Je rejette totalement les accusations lancées par le Comité spécial d'experts et par vous-même au nom de la Commission des droits de l'homme. Le Groupe de travail, suivant sa pratique habituelle, a fabriqué de toutes pièces une série de contre-vérités que vous avez acceptées sans même essayer d'en vérifier l'exactitude. Cela confirme que le Groupe de travail, la Commission et vous-même manquez totalement d'impartialité et d'objectivité. Tout en vous attaquant au système judiciaire de mon pays, vous vous rendez vous-même coupable, en votre qualité de Président, de la violation d'un principe juridique élémentaire en vous faisant à la fois policier, accusateur et juge et en prononçant votre jugement sans daigner examiner les témoignages qui ne vous conviennent pas. Le Groupe de travail et la Commission sont de toute évidence partiaux et poursuivent une vendetta contre mon pays, en se fondant sur du matériel de propagande provenant d'organisations dont la raison d'être est de mener une campagne de dénigrement contre l'Afrique du Sud. Cette répétition rituelle et annuelle d'accusations montées de toutes pièces contre l'Afrique du Sud, que l'on vise à rendre plus crédibles en les ressassant, ne contribue en fait qu'à mettre en relief l'absence de toute justification, dans les faits, des allégations ainsi lancées.

L'Afrique du Sud applique des pratiques juridiques civilisées, et les accusations formulées par le Groupe de travail en ce qui concerne l'emprisonnement d'enfants sont absurdes. Nos tribunaux fonctionnent ouvertement et toute violation des normes internationalement acceptées de procédure judiciaire serait dénoncée et condamnée dans le pays bien avant de pouvoir être exploitée à l'étranger par des opportunistes politiques. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge visitent périodiquement nos prisons, et si les pratiques invoquées par le Groupe de travail et la Commission étaient réelles, elles seraient sans aucun doute dénoncées au grand jour. Tel n'a pas été le cas jusqu'à présent. De plus les témoignages publiés par le Sunday Tribune en Afrique du Sud, le 24 août 1980, donnent à penser que les informations concernant la prétendue exploitation d'enfants noirs comme ouvriers de ferme est fondée sur des livres d'enfants publiés pour l'apprentissage de la lecture par une entreprise commerciale d'imprimerie établie à Johannesburg.

Le Groupe de travail et la Commission s'inquiètent du sort des enfants d'Afrique du Sud et du Sud-Ouest africain/Namibie, pourtant ils ne disent rien de l'enlèvement périodique, par la SWAPO, d'enfants des écoles d'Ovambo. Vous n'êtes certainement pas sans savoir qu'au cours de la semaine dernière des terroristes de la SWAPO ont enlevé 70 écoliers dans la partie septentrionale du Sud-Ouest africain,

et selon les dernières informations 53 de ces élèves sont encore manquants. L'an dernier quelque 140 élèves, dont certains d'un très jeune âge, ont été enlevés dans la même école. Le sort de ces enfants ne mérite-t-il pas l'attention de la Commission et du Groupe de travail ?

Je prends des dispositions pour que la présente communication soit portée à l'attention du Secrétaire général et des organes appropriés des Nations Unies en tant que document officiel, comme vous l'avez fait pour le contenu du télégramme MSC 7406.

R.F. Botha
Ministre des affaires étrangères et de l'information."